

yA/jG/cP

Délibération UPVD/CFVU 2024/10-12 n°01 du 10 décembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2024 de la rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités portant sur la nomination de M. Yvan Auguet, administrateur provisoire de l'Université de Perpignan Via Domitia à compter du 1^{er} décembre 2024,

Vu les statuts de l'Université de Perpignan,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du conseil académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'intégration niveau Master dans le dispositif de la valorisation de l'engagement étudiant pour la rentrée universitaire 2025/2026.**

Membres en exercice : 25

Membres présents ou représentés : 17

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 10 décembre 2024

L'administrateur provisoire,




Yvan AUGUET